



**BATIK**

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication  
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS  
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

**N° 242, Septembre 2019**

---

**Sommaire**

---

**\*Éditorial\***

Arrivée de Free au Sénégal : d'importants bouleversements en perspective

**\*Actualités\***

Mouvement d'humeur des travailleurs de Tigo

JokkoSanté parmi les cinq finalistes du prix de l'USAID pour l'accès inclusif à la santé

Youscribe a enrôlé quelques 100 000 nouveaux abonnés au Sénégal

Treizième Assemblée générale de l'AFAPD

Lancement d'un signalement d'images d'abus sexuels sur des enfants diffusées en ligne

Atelier de restitution de la stratégie d'exportation des services informatiques

Suite aux restrictions téléphoniques décrétées par l'Etat, Tigo cible les fonctionnaires

Les travailleurs de PCCI Sénégal réclament quatorze mois d'arriérés de salaires

L'Etat a décidé de restreindre l'abonnement de ses agents auprès des opérateurs mobiles

**\*Politique\***

L'ARTP met en demeure SAGA Africa Holdings Limited de mettre fin à ses promotions

Samba Alassane Thiam nommé Secrétaire général de l'ARTP

Abdoul Aziz Wane nommé Directeur de la Dématérialisation des Services judiciaires

**\*Infrastructures et services\***

La Direction générale du budget a lancé la plateforme e-solde

L'IPRES et la CSS lancent une carte bancaire biométrique destinée à leurs allocataires

**\*Projets\***

Vers l'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA

**\*Rendez-vous\***

Forum national sur la Gouvernance de l'Internet (22-23 octobre 2019, Dakar, Sénégal)

14<sup>ème</sup> édition d'e-Learning Africa (23-25 octobre 2019, Abidjan, Côte d'Ivoire)

---

**Arrivée de Free au Sénégal : d'importants bouleversements en perspective**

---

Après une campagne publicitaire reposant sur la technique du « teasing » déjà utilisée en novembre 2005 pour le passage de la marque Hello à Tigo, l'opérateur Tigo Sénégal, racheté en avril 2018 par le consortium Saga Africa Holdings Limited, s'est mué en Free Sénégal le 1<sup>er</sup> octobre 2019. L'adoption de cette marque s'explique par le fait Xavier Niel, propriétaire du groupe français Free, est l'actionnaire principal de ce consortium dans lequel il est associé avec Yérém Sow, propriétaire du groupe sénégalais Teylium et avec Hassanein Hiridjee, propriétaire du groupe malgache Axian. Cela étant, que l'on ne s'y trompe pas, l'arrivée de Free sur le marché sénégalais de la téléphonie mobile ne se limite pas à une opération de rebranding mais découle en réalité d'une volonté de s'imposer durablement sur celui-ci. Fidèle à la stratégie qui lui a si bien réussi en France, Free Sénégal a fait une entrée fracassante sur le marché des télécommunications en proposant la 4G à Dakar et dans la plupart des capitales régionales, en promettant des débits trois fois plus rapides que la moyenne actuelle et en offrant des forfaits voix et données, à première vue, particulièrement attractifs comprenant notamment une connexion gratuite à WhatsApp. La promotion de ces offres s'appuie sur un marketing particulièrement agressif avec des annonces sur une multitude de supports allant des réseaux sociaux aux médias classiques en passant par les caravanes promotionnelles, l'installation de kiosques, l'affichage publicitaires, etc. Il est vrai que Free fait face à l'impérieuse nécessité de rentabiliser au plus vite un important investissement qui, au-delà de l'acquisition de Tigo et de la licence 4G, a consisté à développer de nouvelles plateformes de services, densifier et étendre son réseau avec l'installation de quatre cents (400) nouvelles antennes-relais et déployer un réseau en fibre optique s'étendant sur quelques 1600 km. L'engouement, voire le choc, provoqué par l'entrée en scène de Free, comparable à une armée entrant brutalement et par surprise sur le champ de bataille, a suscité toutes sortes de réactions. Ainsi, certains ont-ils déjà prédit la disparition de l'opérateur Expresso qui occupait, au 31 juin 2019, la troisième place sur le marché de la téléphonie mobile avec 21,12% des parts de marché, derrière Tigo, second avec 25,55% et SONATEL loin devant les deux autres opérateurs avec 53,33% des parts de marché. D'aucuns, invoquant le principe de la neutralité d'Internet inscrit dans le Code des télécommunications, s'interrogent sur la légalité de l'offre permettant d'accéder gratuitement à WhatsApp et en appellent à la vigilance du régulateur afin d'éviter ce qu'ils appellent une segmentation d'Internet qui ouvrirait la porte aux paiements de certains services spécifiques. D'autres se posent la question de savoir si Free ne pratique pas le dumping, et donc la vente à perte pour attirer une nouvelle clientèle. Le régulateur interpellé par voie de presse a que l'essentiel était que les forfaits proposés soient d'une part conforme à la réglementation en vigueur et d'autre part auditables. D'autres encore se sont attelés à faire des tests de connexion à Internet afin de s'assurer que les débits descendants et ascendants promis sont bien au rendez-vous. Les premiers résultats laissent entrevoir, sans surprise, qu'il y a un grand écart entre les débits théoriques et les débits réels. Enfin, certains s'interrogent sur l'étendue de la couverture du réseau de Free comparé notamment à celui de la SONATEL qui a l'avantage de l'antériorité et est particulièrement développé en dehors de Dakar. Globalement, les observateurs s'entendent pour dire que la différence entre Free et les autres opérateurs, devra plus être mesurée en termes de qualité de service qu'en termes de niveau des prix. Du point de vue des consommateurs que nous sommes, il faut simplement espérer que la concurrence revigorée par l'arrivée de Free produira des effets bénéfiques et durables en matière de baisse des prix, de diversification et d'innovation dans l'offre de services et surtout d'amélioration de la qualité de service, qu'il s'agisse de la stabilité et de la couverture du réseau ou encore de la constance des débits offerts. La réaction des autres opérateurs que sont SONATEL et Expresso est donc particulièrement attendue. Quoi qu'il en soit, s'il est prématuré de se prononcer sur ce que pourraient être les gains et les pertes de parts de marché des uns et des autres, il est clair que le marché sénégalais de la téléphonie et de la fourniture de services Internet mobile s'apprête à subir de profonds bouleversements et à vivre une nouvelle ère.

**Amadou Top  
Président d'OSIRIS**

---

## Actualités

---

### \* Mouvement d'humeur des travailleurs de Tigo

Après avoir déposé une plateforme revendicative auprès de la Direction générale de Tigo le 10 août 2018, les travailleurs de l'entreprise organisés au sein du Syndicat National des Travailleurs de Sentel (SNTS) ont décidé d'enclencher un mouvement d'humeur. Au cours d'une Assemblée générale tenue le 17 septembre 2019, le SNTS a fixé un ultimatum courant jusqu'au 30 septembre 2019 avant de dérouler leur plan d'actions (port de brassards, sit-in devant le siège de l'Entreprise et arrêt de travail). Les travailleurs de Sentel réclament l'accompagnement de leur Direction générale sur le plan logement, la suppression des notes pénalisantes, le relèvement de l'assiette de calcul du bonus, l'octroi d'une prime basée sur la croissance de l'entreprise et l'ouverture de l'actionnariat aux employés par une cession de parts.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

### \* JokkoSanté parmi les cinq finalistes du prix de l'USAID pour l'accès inclusif à la santé

JokkoSanté, une start-up sénégalaise spécialisée dans le financement en ligne de la santé, a été primée parmi les cinq (5) finalistes du prix de l'US Agency for international Development (USAID) pour l'accès inclusif à la santé. La remise de ce prix s'est faite en marge de la 74ème Assemblée générale des Nations-Unies qui s'est déroulée du 17 au 30 septembre 2019 à New York (Etats-Unis). Lancé en mai 2019, le concours a enregistré près de 400 candidatures issues de 68 pays et a récompensé cinq finalistes provenant du Cameroun, d'Inde, du Kenya, du Mozambique, du Nigeria et du Sénégal qui ont développé des solutions pour optimiser les systèmes de santé. JokkoSanté offre aux entreprises (Responsabilité Sociale d'Entreprise), aux Associations et aux ONG la possibilité d'améliorer leur visibilité et leur impact social en finançant les médicaments des segments de population de leur choix (en fonction du lieu d'habitation, de l'âge, du sexe, etc.).

JokkoSanté : <https://jokkosante.org/>

### \* YouScribe a enrôlé quelques 100 000 nouveaux abonnés au Sénégal

Après deux mois de fonctionnement, la bibliothèque numérique en streaming YouScribe a enrôlé quelques 100 000 nouveaux abonnés au Sénégal et se fixe pour objectif d'atteindre 250 à 300 000 abonnés d'ici la fin de l'année 2019. YouScribe est une bibliothèque de livres numériques en français, diffusés en streaming et sur abonnement. Depuis 2017, la start-up parisienne a décidé de se développer en Afrique francophone en signant un partenariat avec le groupe Orange. La plateforme propose actuellement plus d'un million de références en ligne (livres, documents, audio-books, bandes dessinées, manuels scolaires, partitions musicales et journaux) provenant de 250 éditeurs auxquelles il est possible d'accéder via la souscription d'abonnements variant entre 100 et 120 FCFA par jour ou entre 500 et 600 FCFA par semaine.

YouScribe : <https://www.youscribe.com/>

### \* Treizième Assemblée générale de l'AFAPD

Le 16 septembre 2019, les membres de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP) se sont réunis à Dakar (Sénégal) pour leur 13<sup>ème</sup> Assemblée générale organisée sur le thème « Le Citoyen numérique ». A cette occasion, un nouveau bureau a été formé et M Chawki Gaddès, Président de l'Instance nationale de protection des données à caractère personnel (INPDP) de la Tunisie, a été porté à la tête de l'AFAPDP. Par ailleurs, une stratégie d'action à l'horizon 2025 a été adoptée qui devrait contribuer à atteindre les trois grands objectifs de l'AFAPDP, à savoir, faire progresser le droit à la protection des données personnelles et à la vie privée dans l'espace francophone,

accompagner et renforcer les capacités des membres de l'AFAPDP et faire rayonner l'expertise et la vision francophone au-delà des frontières de la Francophonie. Le Réseau Africain des autorités de protection des données personnelles (RAPDP) s'est également réuni en marge de l'Assemblée générale de l'AFAPDP afin de discuter des stratégies d'appui aux Etats africains dans l'élaboration de leurs lois sur la protection des données personnelles et la mise en place d'Autorités de protection des données. RAPDP compte actuellement treize (13) adhérents sur les cinquante-cinq (55) pays membres de l'Union Africaine.

CDP : <http://www.cdp.sn/>

\* Lancement d'un signalement d'images d'abus sexuels sur des enfants diffusées en ligne

Le 13 septembre 2019, le ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants a procédé au lancement du premier portail de signalement d'images d'abus sexuels sur des enfants diffusées en ligne mis en œuvre au Sénégal. Cette plateforme a été créée, à travers la Cellule d'appui à la protection de l'enfant (CAPE), via un partenariat avec l'organisation britannique Internet Watch Foundation (IWF). Elle consiste en un mécanisme qui permet à tous les citoyens, constatant un contenu inapproprié sur Internet, de pouvoir en faire le signalement en vue de sa suppression. En outre, afin de lutter contre les cybercriminels, le portail collabore avec la police et la gendarmerie ainsi qu'avec Interpol. Un partenariat qui permettra de mener des enquêtes après le signalement, pour interpeller les cybercriminels.

CAPE : <https://www.facebook.com/capeSenegalenfance/>

IWF : <https://www.iwf.org.uk/>

\* Atelier de restitution de la stratégie d'exportation des services informatiques

Le 12 septembre 2019, l'Agence sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) a organisé un atelier de restitution de la stratégie d'exportation des services informatiques et de l'externalisation des processus métiers (IT/BPO) destiné aux acteurs de l'écosystème numérique du Sénégal. Les principaux objectifs visés par l'atelier étaient de présenter au comité de pilotage, aux partenaires ainsi qu'à tous les contributeurs publics et privés à l'élaboration de cette stratégie, l'aboutissement de consultations public-privé menées qui avaient permis d'élaborer une stratégie opérationnelle, arrimée à la stratégie Sénégal numérique 2025, et qui avait été officiellement lancée à l'occasion du Salon International des Professionnels de l'Economie Numérique (SIPEN 2019) en avril 2019. Avec plus de 5 % de son PIB réalisé dans la filière du numérique et une solide expertise à l'export dans des domaines tels que l'ingénierie d'application sur mesure, le développement mobile, les solutions de paiement électronique, l'intégration de solutions, le Big data, le cloud, les fintech ou encore la dématérialisation, le Sénégal possède le potentiel pour devenir un carrefour de l'innovation numérique en Afrique subsaharienne.

ASEPEX : <http://www.senegalexport.com/>

\* Suite aux restrictions téléphoniques décrétées par l'Etat, Tigo cible les fonctionnaires

Suite à la décision prise par le Président de la République Macky Sall de rationaliser les charges de l'Etat sénégalais en limitant ou supprimant les dotations en crédit téléphonique des membres du gouvernement et des agents de l'administration, Tigo a décidé de proposer une offre spéciale aux agents de l'Etat afin d'optimiser leurs coûts de communication via la téléphonie mobile. Parmi les avantages offerts figurent la possibilité d'appeler en illimité tous les autres fonctionnaires ayant une puce Tigo, la latitude de communiquer vers les autres réseaux, des volumes de données importants pour se connecter à Internet et l'inscription gratuite à Tigo Cash.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

\* Les travailleurs de PCCI Sénégal réclament quatorze mois d'arriérés de salaires

Les travailleurs du centre d'appel PCCI Sénégal réclament quatorze mois d'arriérés de salaires correspondant à une somme de plus de 400 millions de francs. Cette somme leur a été octroyée suite à une décision de justice que l'entreprise refuse d'exécuter.

PCCI Sénégal : <http://pcci-group.com/Senegal.html>

\* L'Etat a décidé de restreindre l'abonnement de ses agents auprès des opérateurs mobiles

A compter du 1er septembre 2019, l'Etat a décidé de restreindre l'abonnement des fonctionnaires auprès des opérateurs de téléphonie mobile, avec la suspension de tous les appels sortants, seuls les appels entrants et la connexion Internet étant maintenus jusqu'au 30 septembre 2019 avant que les lignes ne soient intégralement résiliées. A titre de compensation, une allocation forfaitaire a été intégrée dans les salaires des ayants-droit. Cette mesure intervient suite à la signature du décret n° 2019-1310 du 14 août 2019 fixant une allocation mensuelle forfaitaire pour charges de téléphonie mobile à certains agents de l'Etat et celle du décret n° 2019-1311 du 14 août 2019 fixant le volume et les modalités de répartition de l'enveloppe financière accordée au Ministère des Forces armées pour la prise en charge des dépenses de télécommunications et du décret n° 2019-1312 du 14 août 2019 fixant le volume et les modalités de répartition de l'enveloppe financière accordée au Ministère de l'Intérieur pour la prise en charge des dépenses de télécommunications. Ces mesures s'inscrivent dans la politique visant à réduire le train de vie de l'Etat et plus particulièrement sa facture téléphonique qui s'élevait à quelques dix-sept (17) milliards FCFA par an.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

---

## Politique

---

\* L'ARTP met en demeure SAGA Africa Holdings Limited de mettre fin à ses promotions

Le 25 septembre 2019, l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a adressé une mise en demeure à SAGA Africa Holdings Limited, propriétaire de Tigo, pour non-respect des dispositions de la décision n° 2019-008 portant encadrement promotions relatives à la fourniture des produits et services de télécommunications.

Les trois griefs reprochés à Tigo sont de :

- procéder au lancement de certaines promotions sans en informer l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) ;
- continuer à offrir des bonus télécoms à la suite de transactions marchandes via Tigo Cash ;
- continuer à faire des promotions sur les offres malgré l'interdiction de l'ARTP (Illimax, Tawfekh) ;

en violation des dispositions stipulées dans les points n° 5 et 8 de ladite décision. L'ARTP estime que ces pratiques perturbent le fonctionnement régulier du marché et sont de nature à inciter les autres opérateurs, soumis aux mêmes règles, à adopter une attitude de défiance et de non-respect du cadre d'exercice des activités de télécommunications. De ce fait, elle a enjoint SAGA Africa Holdings Limited de se conformer à ces dispositions à défaut de se voir appliquer la réglementation en vigueur notamment l'article 177 du Code des télécommunications électroniques qui prévoit des pénalités financières dont le montant peut aller jusqu'à 3% du chiffre d'affaires de l'année précédente.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

\* Samba Alassane Thiam nommé Secrétaire général de l'ARTP

Le 18 septembre 2019, Samba Alassane Thiam, conseiller en planification et expert en Communication, a été nommé Secrétaire général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP).

ARTP : <http://www.artp.sn/>

\* Abdoul Aziz Wane nommé Directeur de la Dématérialisation des Services judiciaires

Le 4 septembre 2019, Abdoul Aziz Wane, ingénieur des techniques de l'information et de la communication (TIC) a été nommé Directeur de la Dématérialisation et de l'Automatisation des Services judiciaires au Ministère de la Justice. Abdoul Aziz Wane est connu pour avoir été Président de Solidarité Francophone pour le Numérique (SFN).

Ministère de la Justice : <http://www.justice.gouv.sn/>

---

## **Infrastructures et services**

---

\* La Direction générale du budget a lancé la plateforme e-solde

Le 12 septembre 2019, la Direction générale du budget a lancé la plateforme e-solde, dans le but d'accélérer la dématérialisation des services de la Solde et faciliter l'accès à l'information et aux services salariaux. Cette plateforme permet notamment de digitaliser le processus de consultation et d'obtention des bulletins de salaire mensuel et annuel et offre aux agents de l'Etat la possibilité d'accéder en ligne à leurs bulletins de salaire. Accessible via Internet, elle permet à tout agent de l'Etat d'accéder à ses éléments de salaire en ligne, quelle que soit sa position géographique. En raison de la sensibilité des informations relatives aux salaires, la dimension sécuritaire a été prise en compte, avec l'aide de l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE).

Direction générale du budget : <http://www.budget.gouv.sn/>

\* L'IPRES et la CSS lancent une carte bancaire biométrique destinée à leurs allocataires

Le 5 septembre 2019, l'Institut de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES) et la Caisse de sécurité sociale (CSS) ont présenté la nouvelle carte bancaire biométrique, devant permettre la dématérialisation des procédures d'identification et de paiement des allocations et crédits rentiers. Cette carte biométrique permettra notamment l'identification de l'allocataire et du crédit rentier, le paiement des allocations, une preuve de vie que le pensionnaire cherchait auparavant au niveau des mairies et évitera les longues files d'attente dans les points de paiement des pensions. Mieux, en cas d'incapacité de déplacement de l'allocataire, la carte dispose d'une fonctionnalité qui permet une transférabilité des droits à des personnes tierces et par ailleurs un terminal pourra être apporté jusque chez le retraité pour effectuer le paiement sans que ce dernier n'effectue le déplacement.

IPRES : <http://www.ipres.sn/>

CSS : <http://www.secusociale.sn/>

---

## **Projets**

---

\* Vers l'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA

Du 30 septembre au 3 octobre 2019, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a organisé une concertation régionale dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'Union économique et monétaire

ouest africaine (UEMOA) en son siège dakarais. Cette rencontre visait à la validation du plan de déploiement de la plateforme régionale interopérable des services financiers numériques ainsi que l'adoption de la feuille de route pour chaque acteur. Elle a regroupé quelques quatre-vingt-dix (90) participants issus de la BCEAO, des Etats membres, des banques et des systèmes financiers décentralisés (SFD), des autorités de régulation des télécommunications, des établissements de monnaie électronique (EME), du GIM-UEMOA, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Fondation Bill & Mélinda Gates.

BCEAO : <https://www.bceao.int/>

UEMOA : <http://www.uemoa.int/>

---

## Rendez-vous

---

\* Forum national sur la Gouvernance de l'Internet (22-23 octobre 2019, Dakar, Sénégal)

L'édition 2019 du Forum national sur la Gouvernance de l'Internet (FGI), organisé par ISOC Sénégal, le chapitre sénégalais d'Internet society (ISOC) se tiendra les 22 et 23 octobre 2019 au CESAG. Il comportera notamment une formation sur la Gouvernance de l'Internet et un atelier technique sur la sécurité de l'Internet des Objets.

ISOC Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

\* 14<sup>ème</sup> édition d'e-Learning Africa (23-25 octobre 2019, Abidjan, Côte d'Ivoire)

La 14<sup>ème</sup> édition d'e-Learning Africa, conférence & exposition internationale sur les TIC appliquées à l'apprentissage, à la formation et au développement des compétences, se déroulera du 23 au 25 octobre 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Cette édition aura pour thème « Clés pour l'avenir : aptitude au travail et aptitude à l'emploi » et mettra l'accent sur deux des clés les plus importantes pour une économie mondiale en mutation rapide : l'apprentissage et l'employabilité.

e-Learning Africa : <https://elearning-africa.com/>

**Envoyez-nous vos informations :** [osiris@osiris.sn](mailto:osiris@osiris.sn)

**Dossiers spéciaux, abonnement et archives :** <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)  
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0)

Osiris, septembre 2019